



Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2023

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 30 juin 2023**

**N°15/Enfance**

**Participation de la commune au financement des deux journées passerelles organisées au collège Saint Exupéry dans le cadre de la liaison inter-degré**

Le vendredi 30 juin 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Rosa MACEIRA

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR par M. Bankaly KABA, M. Hervé ZILBER par M. Sori DEMBELE

**Absente excusée** : Mme Virginie SALIBA

**Absent** :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le collège Saint Exupéry et l'Inspection de l'Education Nationale du 1<sup>er</sup> degré ont sollicité auprès de la ville de Villiers-le-Bel, un soutien financier pour la prise en charge des repas qui seront consommés par les élèves de CM2 des écoles Emile ZOLA, Ferdinand BUISSON et Jean MOULIN, lors des deux journées « passerelle » qui se dérouleront au collège Saint Exupéry les 19 et 20 juin 2023, dans le cadre de la liaison inter-degré.

Les 152 élèves de CM2 des écoles beauvillésoises susmentionnées déjeuneront au collège Saint Exupéry lors des journées « passerelle » du collège. Or, le collège Saint Exupéry ne peut assumer seul le coût des 152 repas dont le tarif unitaire est fixé à 5,05 € (coût du tarif externe).

M. le Maire propose de contribuer au coût global des repas estimé à 767,60 € en versant une participation financière de 456 euros correspondant à 3 € par élève. Le solde de la participation, soit 311,60 €, restant à la charge du collège et des familles.

# ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2023

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Petite enfance – Education – Jeunesse du 15 juin 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 19 juin 2023,

DECIDE de verser une participation financière de 456 € au collège Saint Exupéry, sur le compte de l'établissement scolaire, pour permettre aux élèves de CM2 des écoles Emile ZOLA, Ferdinand BUISSON et Jean MOULIN de déjeuner au Collège Saint Exupéry dans le cadre de la liaison inter-degré des 19 et 20 juin 2023.

AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



**- 7 JUIL. 2023**

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : **- 7 JUIL. 2023**